AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP.28-6-69 948642

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 5 au Bulletin N° 105 — 24 JUIN 1969

AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les pluies parfois très abondantes de ces derniers jours ont pratiquement lessivé le traitement qui devait être exécuté conformément aux indications données dans notre Bulletin du 12 Juin.

Nous rappelons que dans tous les vergers où l'on observe des taches une protection permanente des fruits devra être assurée jusqu'à la cueillette.

Les traitements devront donc être renouvelés toutes les fois que les pluies ou le développement de la végétation, notamment le grossissement des fruits auront fortement diminué la protection.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le traitement conseillé dans notre Bulletin du 12 Juin a également perdu son efficacité par suite des pluies abondantes de ces derniers jours.

Malgré les conditions climatiques actuelles assez peu favorables à ce ravageur on observe encore une certaine activité des derniers papillons du premier vol.

Il est conseillé d'effectuer un traitement qui devra être exécuté à la fin de la semaine ou au tout début de la semaine prochaine.

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont toujours favorables au développement de cette maladie. Il est conseillé d'effectuer de toute urgence, s'il n'a pas été fait, le traitement conseillé dans notre Bulletin du 20 Juin. Il devra être renouvelé dans tous les cas où des pluies abondantes l'auront lessivé.

L'utilisation des produits cupriques est à éviter pendant la floraison de la Vigne.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les manifestations de la maladie sont de plus en plus nombreuses dans les vignes contaminées et dans les vignes situées à proximité des foyers de la maladie.

Le traitement dirigé contre le Mildiou de la Vigne sera également efficace contre cette maladie.

Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

INFORMATIONS -

ARBRES FRUITIERS

ANTHRACNOSE DU CERISIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'évolution de cette maladie. Des manifestations de la maladie sont visibles dans certains vergers et pépinières.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dès que possible sur toutes les variétés sensibles en tenant compte des indications données dans notre Bulletin du 27 Mai.

Pour les variétés plus tardives, sur lesquelles la récolte n'est pas terminée, le traitement devra être appliqué immédiatement après la cueillette.

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Il y a lieu de profiter de la floraison pour effectuer un soufrage mais il est nécessaire d'attendre une belle journée pour appliquer ce traitement.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 20 Juin. Les conditions climatiques sont très favorables au Mildiou de la Pomme de terre.

Il est donc conseillé d'effectuer un traitement dès que possible dans toutes les cultures non destinées à un prochain arrachage.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables aux contaminations.

Il y a donc lieu d'effectuer un traitement dès réception de ce Bulletin.

Nous demandons à tous les producteurs de nous signaler les manifestations de la maladie qu'ils pourraient constater dans les cultures.

MILDIOU DE L'OIGNON

La maladie a été observée dans quelques cultures. Les conditions climatiques étant très favorables à une extension rapide de la maladie il est conseillé d'effectuer un traitement en tenant compte des indications données dans notre Bulletin du 27 Mai.

CULTURES DIVERSES

CECIDOMYIE DE LA LUZERNE

Le vol de la Cécidomyie de la luzerne est commencé. En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dès que les cultures arriveront au stade sensible, c'est-à-dire lorsque les boutons floraux commencent à se dégager, avant l'apparition du liseré violet de la fleur.

Les produits à base de LINDANE à la dose voulue pour qu'il y ait 250 g de matière active à l'hectare ou de D.D.T. (400 g de matière active à l'hectare) sont efficaces. Le TOXAPHENE, produit inoffensif pour les abeilles, peut être également utilisé à la dose de 3 kg de matière active à l'hectare.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS